



CLUB D'ATHLÉTISME DE QUÉBEC:

POLITIQUE DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Dans la présente politique :

Le terme « membre » signifie « participant aux activités du Club ».

Le terme « membre-athlète » signifie « membre du Club participant aux compétitions ».

La présente politique vise à présenter le fonctionnement du Club pour la participation des membres du Club aux compétitions. Cette participation n'est en aucun cas obligatoire.

Elle peut être révisée en tout temps sur demande de deux membres élus du Conseil d'administration (CA).

Une demande de révision entérinée par le CA équivaut à l'adoption de la politique révisée, sauf demande contraire d'un membre du CA, auquel cas la politique révisée devra être présentée ultérieurement au CA pour adoption formelle.

À défaut, elle doit être révisée au plus tard 3 ans après la dernière mise à jour. C'est la présidence qui est responsable d'assurer le respect du calendrier des révisions en s'appuyant sur la « Grille de mise à jour des politiques du Club d'athlétisme de Québec ».

1. RAPPEL : CATÉGORIES DE MEMBRES

Les membres sont identifié.e.s par catégories d'âge reprenant celles d'Athlétisme Québec. Ces catégories d'âge sont précisées dans la politique d'inscription.

2. MISE AU POINT DU CALENDRIER

Parmi toutes les compétitions des calendriers scolaire et civil, l'entraîneur.e-chef identifie les compétitions auxquelles les membres-athlètes pourront prendre part. La liste de ces compétitions sera affichée sur le site web du Club.

À l'exception des courses sur route et des compétitions en gymnase qui ne nécessitent pas d'affiliation, les membres-athlètes des catégories minime à juvénile devront se conformer au calendrier de compétitions établi par l'équipe des entraîneurs.

Pour ces catégories, l'entraîneur.e-chef décide également des éventuelles modalités d'accès aux compétitions (catégories d'âges concernées, éventuels standards de participation).

Les athlètes des catégories junior, senior et maître pourront choisir personnellement les compétitions du réseau civil auxquelles ils.elles souhaitent participer.

3. INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS

Pour toutes les compétitions du calendrier mis au point par l'entraîneur.e-chef, une présentation de la compétition est envoyé par courriel aux membres concernés.

Lorsque nécessaire, les membres-athlètes peuvent alors choisir les épreuves auxquelles ils.elles souhaitent participer en collaboration avec les entraîneur.e.s. Ils.elles complètent ensuite le formulaire d'inscription électronique affiché sur le site web du Club (Section « Pour nos membres », sous section « Inscription aux compétitions »).

Dans le cas ou moins de cinq athlètes souhaitent prendre part à une compétition du calendrier du Club, la décision de participer ou non à cette compétition sera à la discrétion de l'entraîneur.e-chef.

C'est l'entraîneur.e-chef / lui ou elle qui se chargera de compléter les inscriptions à la compétition.

4. ACCOMPAGNEMENT AUX COMPÉTITIONS

4.1. Catégories minime à juvénile :

Pour chaque compétition identifiée par l'entraîneur.e-chef en début de saison, au moins un.e entraîneur.e est désigné.e par l'équipe pour accompagner l'ensemble des athlètes / membres-athlètes présent.e.s.

De plus, dans la mesure du possible, le Club s'assurera de la présence d'au minimum un homme et une femme parmi les accompagnateur.trice.s.

4.2. Catégories junior, senior et maître :

La présence d'un.e entraîneur.e pour les compétitions de catégorie junior à maître n'est pas garantie.

5. TENUE DE COMPÉTITION

Un règlement d'Athlétisme Canada rend obligatoire le port d'une tenue de Club lors des compétitions civiles (les compétitions scolaires sont donc exclues de ce règlement). C'est la camisole ou le T-shirt de compétition remis aux athlètes / membres lors de leur première inscription qui fait office d'habit de compétition.

Les athlètes / membres-athlètes devront également porter un short ou un cuissard de couleur sombre (bleu marine ou noir) qu'ils pourront se procurer où ils le souhaitent.

5. PRÊT DE CHAUSSURES DE COMPÉTITION

Le Club possède un ensemble de chaussures de compétition de différentes pointures qu'il prête moyennant caution aux athlètes / membres-athlètes des catégories cadet à maître lors des compétitions auxquelles le Club participe.

Le montant de la caution est de 150 \$, payable par chèque non daté lors de l'emprunt d'une paire de chaussures. Le chèque est remis au membre ou détruit lorsque la paire de chaussures est redonnée.

Étant considéré que la participation à une compétition comprend suffisamment d'autres aspects inconnus à maîtriser et que les compétitions proposées pour les athlètes / membres-athlètes de ces catégories se tiennent rarement sur des surfaces synthétiques, les catégories coccinelle à minime ne bénéficient pas de ce service.

Pour la catégorie benjamin, seul.e.s les athlètes / membres-athlètes participant à des compétitions scolaires secondaires seront admissibles au service.

6. FRAIS D'INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS

6.1. Catégories coccinelle à juvénile

Selon la situation du Club à la fin de l'année financière, le CA pourra mettre en œuvre une des deux options suivantes pour l'année à venir :

Option 1 : les frais d'inscription pour toutes les compétitions sont pris en charge par le Club.

Option 2 : les frais d'inscription demandés par l'organisation de la compétition, plus les éventuels frais de service, sont à la charge des athlètes / membres-athlètes. Seule exception, un rabais de 50% sera offert aux membres / membres-athlètes du club pour les compétitions organisées par le club. Les membres / membres-athlètes inscrits par le biais du programme Accès Loisirs profiteront, quant à eux, de la gratuité complète.

La décision sera prise lors de la discussion sur l'établissement du budget prévisionnel.

6.2. Catégories junior à maître

Les frais d'inscription demandés par l'organisation de la compétition, plus les éventuels frais de service, sont à la charge des athlètes / membres-athlètes.

7. TRANSPORT ET HÉBERGEMENT

Le Club n'organise pas de manière systématique un service de transport et d'hébergement. Il pourra toutefois aider les athlètes / membres-athlètes qui le désirent à organiser leur transport et hébergement (contact avec d'autres familles, utilisation de la voiture de l'entraîneur.e ou autre).

8. SÉLECTION SUR UNE ÉQUIPE RÉGIONALE, PROVINCIALE OU NATIONALE

Lorsqu'un.e athlètes / membres-athlètes est sélectionné.e sur une équipe régionale, provinciale ou nationale, l'organisme gérant cette équipe (Unité Régionale de Loisirs et Sports, Réseau du Sport Étudiant du Québec, Athlétisme Québec, Athlétisme Canada) en assume l'administration.

Des frais de participation sont généralement demandés aux familles.

Afin de reconnaître l'importance de la participation des athlètes / membres-athlètes au rayonnement du Club, celui-ci pourra participer sous forme discrétionnaire aux frais exigés pour participer à ces compétitions.

CAS PARTICULIER : LES COMPÉTITIONS SCOLAIRES

L'affiliation au Réseau du Sport Étudiant du Québec est nécessaire pour les athlètes / membres-athlètes du Club étant au secondaire s'ils.elles souhaitent pouvoir participer aux compétitions scolaires (les athlètes / membres-athlètes devant représenter leur école ou leur Centre de services scolaire, les inscriptions sous le nom du Club ne sont pas autorisées).

Le Club ne prend en charge ni les frais, ni l'administration de cette affiliation qui doit être faite au Réseau du Sport Étudiant du Québec, région de Québec-Chaudière-Appalaches via les écoles.

Le Club ne prend jamais en charge l'inscription à une compétition scolaire (cross-country, saison intérieure ou extérieure).

Un.e entraîneur.e accompagne toutefois les athlètes / membres-athlètes aux compétitions de la ligue scolaire régionale d'athlétisme en salle (note: pour chaque compétition de cette ligue scolaire).

Les athlètes / membres-athlètes sont tenu.e.s de porter les couleurs de leur école (ou par défaut une tenue neutre).

Les frais d'inscription doivent être payés directement aux responsables des écoles.

ANNEXE 1 : HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Auteur	Description
7 septembre 2021	Christophe Caritey	
13 septembre 2022	Christophe Caritey	Définition des catégories Ajout des catégories junior-senior-maître
13 septembre 2023	Christophe Caritey	Définition des catégories Modification des frais d'inscription
7 mars 2024	Christophe Caritey	Modification des procédures d'inscription Modification des frais d'inscription
10 décembre 2024	Christophe Caritey	Harmonisation des politiques
10 juin 2025	Christophe Caritey	Harmonisation du vocabulaire (membre et membre-athlète)
20 septembre 2025	Francis Tremblay	Vétéran → Maître
7 octobre 2025	Christophe Caritey	Conditions de révision de la politique
2 juin 2025	Christophe Caritey	Conditions de révision de la politique (suite)